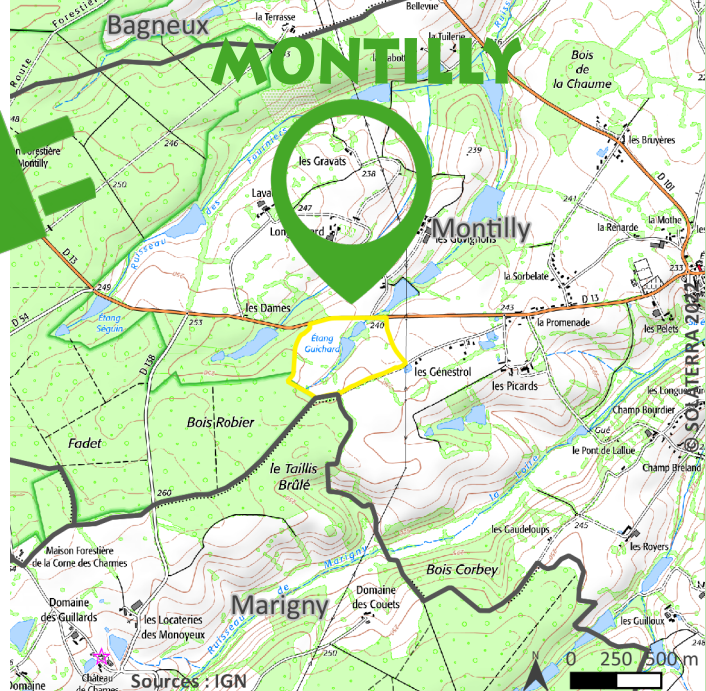


La transition énergétique est en marche à Montilly. Un projet privé combinant une centrale photovoltaïque au sol et une remise en état agricole est à l'étude sur le site d'une ancienne terre agricole aujourd'hui en friche. Ce double usage appelé agrivoltaïsme est un bel exemple de soutien à l'activité agricole, en promettant le développement de nouvelles surfaces dédiées à l'élevage ovin.

Olga HANULAK, responsable du projet porté par la société SOLATERRA.

Directeur de la Publication : SOLATERRA - ©Solaterra 2022 - Tous droits réservés



ANCIENNE TERRE AGRICOLE

(lieu-dit : Guichard)

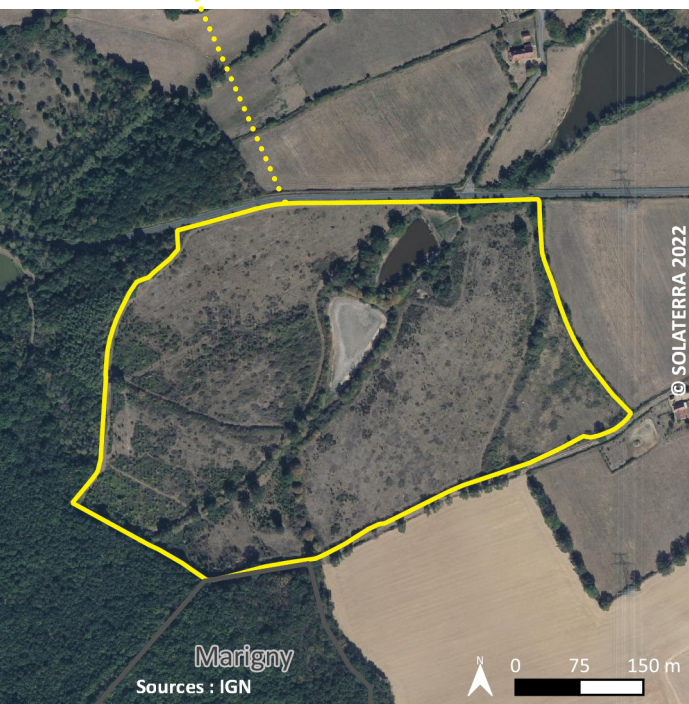
PROJET PRIVÉ DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE AU SOL



LE SITE D'IMPLANTATION

© SOLATERRA 2022

Emprise totale du site : 19,9 ha



L'ensemble du site est une propriété privée, se situant le long de la D13, à la sortie de Montilly, direction Bagneux.



Site historiquement agricole, néanmoins plus exploité depuis plus de 10 ans, à l'exception de deux parcelles de petites superficies. Le site est majoritairement en friche, malgré la présence de chemins entretenus, nécessaires pour l'actuelle activité de chasse.



Site à l'état de friche, sans conflit d'usage agricole et sans enjeu environnemental connu, répondant aux critères d'éligibilité de l'appel d'offres national solaire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et conforme à la doctrine photovoltaïque nationale/départementale.

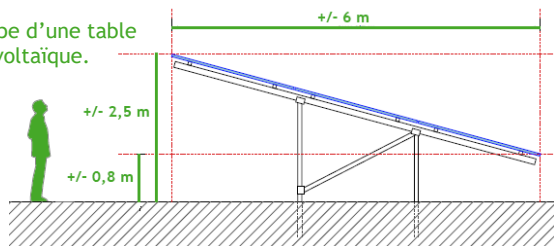


Potentiel d'implantation en termes de puissance installée d'énergie photovoltaïque de l'ordre de 16 Mwc (Mégawatt crête), à déterminer dans le cadre des études en cours.



Installation d'une centrale au sol fixe d'une puissance estimée à 16 MWc.

Vue en coupe d'une table photovoltaïque.



LE PROJET ENVISAGÉ



+ **16 237 MWh/an** : production électrique minimale (pour une centrale d'une puissance de 16 MWc).



- **633 tonnes de CO₂/an** : émissions de CO₂ évitées au minimum (prise en compte d'une moyenne française de 87g CO₂/kWh toute source confondue et de 48g CO₂/kWh pour le solaire).



7 502 habitants : équivalence minimale en termes de consommation électrique moyenne (prise en compte de la moyenne 2018 de 4 761 kWh / foyer / an sans distinction du système de chauffage ; taille moyenne du foyer égale à 2,2 personnes).

LA PHASE DE DÉVELOPPEMENT EN COURS

DEPUIS DÉBUT 2022

LES ÉTUDES

- **Démarche d'étude d'impact sur l'environnement** : réalisation de l'état initial du site (étude du milieu naturel, physique, humain et paysager par des expertises de terrain) puis analyse des impacts du projet sur l'environnement et définition de mesures (doctrine Eviter, Réduire et Compenser).
- **Etude agrivoltaïque** : combinaison d'une activité d'exploitation agricole (élevage ovin) avec la production d'électricité photovoltaïque au projet.
- **Etude de conception et dimensionnement photovoltaïque.**

LA CONCERTATION

- **Information et présentation aux collectivités locales** : commune de Montilly et Communauté d'Agglomération Moulins Communauté.
- **Cadrage préalable avec les administrations et services de l'Etat** : Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Allier.
- **Information régulière de la population locale pendant tout le déroulement du projet.**

LE DÉROULEMENT PRÉVISIONNEL

Présentation du projet d'implantation de centrale solaire aux propriétaires du site, aux collectivités et à la population.



DÉBUT 2023



Préparation du dossier de demande de permis de construire et dépôt à la Préfecture de Département.



Courant mars 2023, point d'information sur le projet à destination des habitants de Montilly (date et lieu communiqués dans le prochain bulletin).

2023



Instruction de la demande de permis de construire avec réalisation d'une enquête publique.

Candidature du projet à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (contrat de vente de l'électricité) / Montage financier du projet avec offre de financement participatif à l'échelle locale.



2024



Demande de raccordement au réseau électrique publique.

2025
2026



Construction de la centrale solaire et mise en service.

LES PORTEURS DE PROJET



www.solaterra.fr

Bureau d'études développeur de projets de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, méthanisation). Intervient en tant que porteur local du projet pour le compte du futur exploitant de la centrale, Boralex.



www.boralex.com

Producteur d'énergie solaire photovoltaïque québécois (filiale française), indépendant et intégré (développement, financement, construction et exploitation). Intervient en tant que maître d'œuvre et groupe propriétaire à 100% de la société de projet (maître d'ouvrage) créée pour la réalisation de la centrale solaire en vue de son financement, sa construction et son exploitation.

VOTRE CONTACT

Olga HANULAK
chef de projets EnR
07 57 67 96 84
o.hanulak@solaterra.fr

SOLATERRA
9, allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE